Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20261112-COM20261111-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 12 novembre 2026

L'an 2026, le 12 novembre 2026 à 18 heures, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 6 novembre 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, Mme Cathy BERTHOU, M. Nicolas LE GOFF, Mme Françoise BOURHIS, M. Jean-Guy MAO, Mme Laurie BREBANT, Mme Céline RIGOUS, M. Jean-Luc ESCHERICH, M. Gérard MARTIN, M. Olivier MICHAL, M. Hubert GAILLARD, M. Olivier GROSJEAN, Mme Anne-Marie LE DOEUFF, Mme Sophie SELLIN, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Caroline LE GOUALLEC, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Bruno POSTEC, Mme Sandrine MANUSSET, Mme Stéphanie SELLIN.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

M. Jean-Louis BLOT au Maire

M. Fabian SALAUN à Mme Sandrine MANUSSET

La secrétaire de séance :

M. Jean-Guy MAO a été élu secrétaire de séance

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 21
Procuration : 2
Absent : 0

Délibération 2026 11 11- Urbanisme- Création d'un groupe de travail dédié au suivi de la révision générale du PLU

Rapporteur : J-L ESCHERICH

La commune de Névez s'est engagée dans la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme, document qui fixe les règles d'aménagement et d'utilisation des sols pour les années à venir et qui, à ce titre, engage durablement l'avenir du territoire communal.

Au-delà des obligations légales de concertation prévues par le Code de l'urbanisme, la municipalité souhaite construire ce projet de manière partagée, en y associant, aux côtés des élus, les principaux acteurs et usagers du territoire tout au long de la procédure, et non aux seules étapes obligatoires de consultation du public.

Cette démarche répond à un double objectif : d'une part, permettre à chaque secteur d'activité et à chaque sensibilité du territoire — agricole, économique, environnementale, patrimoniale et citoyenne — d'apporter son expertise d'usage et ses observations aux différentes étapes clés du projet (diagnostic, orientations d'aménagement, règlement) ; d'autre part, favoriser une meilleure compréhension et appropriation du futur document d'urbanisme par l'ensemble de la population.

C'est dans cet esprit qu'il est proposé de créer un groupe de travail dédié, instance de dialogue et d'échange à vocation consultative, dont la présente délibération fixe la composition et les modalités de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20261112-COM20261111-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 12 novembre 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-11 et suivants relatifs à la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et aux modalités de concertation ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 juillet 2025 prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Névez et fixant les modalités de la concertation ;

Considérant que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme constitue un exercice structurant pour l'aménagement et le développement du territoire communal, appelant une réflexion partagée entre les différents acteurs concernés ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'associer, aux côtés des élus municipaux, les représentants des principales activités et sensibilités du territoire, notamment agricoles, commerciales, environnementales et patrimoniales, afin d'enrichir la réflexion et de favoriser l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs concernés ;

Considérant qu'à cette fin, il convient de créer un groupe de travail dédié, associé aux différentes étapes de l'élaboration du PLU ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver la création d'un groupe de travail chargé d'accompagner l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Névez ;
- d'approuver la composition suivante du groupe de travail :
    - l'ensemble des élus municipaux ;
    - un représentant titulaire et un représentant suppléant désignés par les organisations professionnelles agricoles ;
    - un représentant titulaire et un représentant suppléant désignés par les commerçants et acteurs économiques locaux ;
    - un représentant titulaire et un représentant suppléant désignés par les associations environnementales locales ;
    - un représentant titulaire et un représentant suppléant désignés par l'association les PLUmés ;
    - 6 citoyens névéziens, non élus - désignés par les listes (4 proposés par la liste de D. GUILLOU et 2 proposés par la liste de S. MANUSSET, selon les règles de proportionnalité) ;
- de dire que chaque structure est invitée à communiquer à la Mairie le nom de ses représentants, titulaire et suppléant, dans un délai de 3 semaines à compter de la notification de la présente délibération ;
- de dire que la liste nominative des membres du Groupe de travail, y compris des citoyens ainsi désignés, est arrêtée et, le cas échéant, actualisée par arrêté du Maire ;
- de dire que les membres du groupe de travail ont un avis consultatif sur les différentes phases du dossier (diagnostic territorial, PADD, actualisation du

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20261112-COM20261111-DE

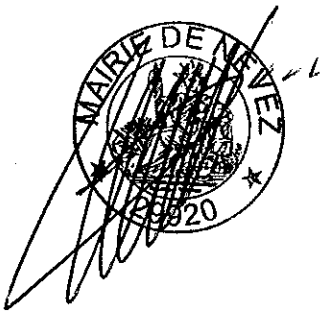
Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 12 novembre 2026

règlement et des OAP, préparation des temps de concertation avec la population) ; étant précisé que les avis rendus par le groupe de travail ont pour objet d'éclairer les décisions du Conseil municipal ; ils ne lient pas ce dernier, seul compétent pour arrêter et approuver le Plan Local d'Urbanisme dans les conditions prévues par le Code de l'urbanisme ;

- de dire que les membres du groupe de travail devront signer une déclaration sur l'honneur d'absence de conflit d'intérêts et d'engagement de neutralité une fois qu'ils auront été désignés par arrêté ;
- de dire que le groupe de travail est réuni par le Maire, ou ses représentants (le conseiller délégué aux infrastructures et à l'urbanisme, Jean-Luc ESCHERICH et/ou la conseillère déléguée à l'urbanisme, au patrimoine et à la culture, Céline RIGOUS), en tant que de besoin et selon l'avancement de la procédure d'élaboration du PLU ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document en lien avec cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,



Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20261112-COM20261111-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 12 novembre 2026